



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR

Programme de soutien financier 2021

Description

Ce programme vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour.

Objectif

Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air en camp de jour, en soutenant l'embauche du personnel d'accompagnement.

Règles d'admissibilité

Organismes admissibles

Les municipalités de l'Estrie comptant moins de 15 000 habitants.

Personnes admissibles

Selon la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Dépenses admissibles

Le salaire du personnel d'accompagnement

Dépenses non-admissibles

- Toute autre dépense que le salaire du personnel d'accompagnement;
- Les charges sociales.

Conditions d'admissibilité

- Réaliser le camp de jour entre le 25 juin et le 20 août 2021;
- Le participant doit avoir reçu un diagnostic par un professionnel de la santé;
- Être en règle avec le CSLE en ce qui concerne de précédentes demandes;
- Déposer le formulaire dûment rempli au plus tard le 30 avril 2021.

Responsabilités de l'organisme demandeur

- Voir à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement, à la formation et à la rémunération du personnel d'accompagnement;
- Effectuer la vérification des antécédents judiciaires du personnel accompagnateur;
- Advenant un soutien financier, fournir un bilan au plus tard le 27 septembre 2021.

Évaluation des demandes

Les demandes de soutien financier seront évaluées par un comité d'analyse régional composé d'experts du milieu.

Critères d'analyse

- Moyens utilisés pour faciliter la participation des personnes handicapées en camp de jour;
- Ampleur et types de besoins d'accompagnement des participants;
- Qualité et réalisme du montage financier;
- Tout autre critère déterminé par le comité régional d'analyse;
- S'il y a une surabondance de demandes, le comité d'analyse régional déterminera les corporations à soutenir parmi les demandes les plus pertinentes, selon les critères en vigueur;
- Toute demande incomplète, non conforme aux normes établies au programme et reçue après le 30 avril 2021 sera automatiquement rejetée.

Aide financière

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation, l'aide financière accordée est non récurrente et se fera en un seul versement.

Rappel des échéances

Date limite de dépôt du formulaire	Période de réalisation	Date limite de dépôt du bilan
30 avril 2021	25 juin au 20 août 2021	27 septembre 2021

Le formulaire doit être acheminé à Claire Gaudreault par courrier électronique, au cgaudreault@csle.qc.ca. Pour plus d'information : 819 864-0864, poste 229.